Séance ordinaire du 16 janvier 2023

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce seizième jour de janvier deux mille vingt-trois (16 janvier 2023) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Paul Langevin, conseiller

M. Guy St-Arnauld, conseiller, est absent.

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Mme Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
Mot de la mairesse
2. Adoption des procès-verbaux
3. Correspondance
4. Trésorerie
5. Adoption des comptes fournisseurs
6. Adoption du Règlement n^{o} 469-2022 fixant les taux de taxation pour l'année financière 2023
7. Résolution fixant les taux d'intérêt et de pénalité décrétés et applicables à toutes sommes dues pour l'année financière 2023
8. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour modifier le Règlement n^{o} 412-4-2022 portant sur le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de Saint-Étienne-des-Grès
9. Office municipal d'habitation de Trois-Rivières (OMHTR) - Approbation des prévisions budgétaires 2023
10. Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) (2022-2025) - volet 3 « Entretien de la Route verte et de ses embranchements » – Approbation du rapport financier 2022
11. Octroi de contrat – Junior Tifo Consultant – Confection de la publicité et parution sur les réseaux sociaux

12. Autorisation de signataire – Demande de permis pour l'installation d'un panneau publicitaire numérique à l'intersection du chemin des Dalles et de la rue Principale
13. Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports du Québec (MTQ)
14. Stratégie québécoise d'économie d'eau potable - Présentation du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour 2021 et des immobilisations ponctuelles
15. Motion de félicitations – Membres du Comité de sécurité civile et pompiers Interventions lors de la panne d'électricité en raison de la tempête de neige
16. Motion de félicitations – Membres du Comité culturel et du club Optimiste – Organisation du Ciné pyjama de Noël
17. Affaires diverses
Période de questions
18. Clôture de la séance

2023-01-001 **EN CONSÉQUENCE,** il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot de la mairesse

Pour débuter, la mairesse, au nom de ses collègues et des employés municipaux, souhaite aux Stéphanoises et Stéphanois une bonne et heureuse année 2023. Elle leur transmet ses meilleurs vœux de santé et de bonheur et exprime son souhait que cette nouvelle année permette de réaliser les projets envisagés, afin de répondre aux attentes des citoyens.

Ensuite, elle évoque que, durant la période des Fêtes, certains citoyens ont été contraints de célébrer Noël sans électricité, en raison de la tempête de neige. Elle mentionne que, les 24 et 26 décembre, elle a fait appel au Comité de la sécurité civile et ses bénévoles pour s'assurer que les citoyens étaient en sécurité malgré les circonstances. Elle souligne que les pompiers de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé sont venus apporter leur soutien au comité et qu'elle tient à les remercier particulièrement pour leur travail qui a permis de sauver deux vies. La sécurité des citoyens est une priorité pour elle et le Conseil municipal.

Aussi, la mairesse en profite pour lancer l'invitation aux citoyens à s'impliquer au Comité de sécurité civile ou au Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité. Elle les invite à communiquer leur intérêt par courriel à dirgen@mun-stedg.qc.ca ou par téléphone au 819 299-3832, poste 3200.

De plus, elle annonce que, pour 2023, de gros projets seront mis en marche et fait part aux citoyens des travaux à venir. D'une part, elle mentionne que des travaux d'aqueduc et d'égout auront lieu sur le chemin des Dalles, entre la rue Principale et la rue Place Louis-Denis, et que les mêmes travaux seront réalisés sur la rue Principale, en bas de la côte de l'Église. Elle mentionne que, d'autre part, la municipalité travaille à la réalisation du « skatepark » pour les jeunes. Aussi, elle précise que, pour les travaux de réfection de la route des Pins, la subvention demandée a été refusée. Elle mentionne être en démarches auprès du député, afin d'obtenir de l'aide financière pour réaliser ce projet, sans quoi la municipalité devra le reporter même si le Conseil a conscience que des travaux doivent être réalisés rapidement.

En outre, la mairesse annonce que, pour ce qui est du camp de jour 2023, la municipalité a reçu une proposition de la compagnie L'Air en fête qui offre l'occasion de prendre en charge la réalisation du camp pour la municipalité. À la suite de l'analyse de l'offre de services, la municipalité a signé une entente d'un an et la directrice des loisirs travaillera en collaboration avec la firme.

Pour continuer, elle apporte de bonnes nouvelles! Les patinoires du parc des Grès et du secteur St-Thomas sont en fonction. Le sentier pédestre situé en avant de l'hôtel de ville, la piste de ski fond et la butte pour permettre aux enfants de glisser sont aussi en fonction. Elle les invite à utiliser les infrastructures en toute sécurité.

Ensuite, elle annonce que, le samedi 18 février, de 13 h à 19 h, aura lieu le carnaval d'hiver au parc des Grès, réalisé en collaboration avec le Club optimiste de Saint-Étienne-des-Grès. Des activités de toutes sortes, soit concours de bonhomme de neige, patinage, glissage sur tube, maquillage, promenade en calèche, artisans, jeux gonflables, mascotte (en patin) et « DJ », seront offertes sur place pour créer une ambiance festive. Le casse-croûte sera ouvert pour ceux qui voudront manger sur place. La mairesse annonce aussi qu'en soirée, des membres du conseil l'accompagneront pour offrir aux enfants un bon chocolat chaud et pour les parents, un bon café Coureur des bois tout en regardant les feux d'artifice!

Qui dit chocolat chaud dit opportunité de gagner 50 $! La mairesse mentionne qu'il y aura une tournée du chocolat chaud. En effet, les citoyens sont invités à participer à tous les carnavals, afin de déguster les différents chocolats chauds. La municipalité les invitera, à l'aide d'un code QR, à voter pour le meilleur. Chaque participant aura la chance de gagner le prix de participation qui est une carte-cadeau de 50 $ chez Boutique Sport Carrefour Nature de Louiseville. Elle les invite à participer en grand nombre!

En terminant, elle remercie les employés des travaux publics qui travaillent pour permettre d'avoir des chemins bien entretenus et des patinoires pour la pratique des activités d'hiver. Elle donne rendez-vous aux citoyens le lundi 6 février pour la prochaine séance du conseil municipal et les invite à profiter pleinement des infrastructures et des parcs.

Nancy Mignault,
Mairesse

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 et des séances extraordinaires des 12 et 13 décembre 2022 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2023-01-002 **EN CONSÉQUENCE,** il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Line Bélanger et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 et des séances extraordinaires des 12 et 13 décembre 2022 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2023-01-16 préparé par Mme Josiane Pellerin, secrétaire au greffe et responsable des archives, faisant état de la correspondance du mois;

2023-01-003 **EN CONSÉQUENCE,** il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Line Bélanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2023-01-16.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2023-01-004 Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1er au 31 décembre 2022*, totalisant 546 215,24 $.

- Les comptes à payer, *au 31 décembre 2022*, au montant de 266 423,97 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

_____

Nancy Larocque,
Directrice des finances et greffière trésorière adjointe

Aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de COVID-19 – Virement de l'excédent non utilisé vers un excédent de fonctionnement affecté COVID-19

CONSIDÉRANT l'aide financière versée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation aux municipalités dans le contexte de la pandémie de COVID-19;

2023-01-005 **EN CONSÉQUENCE,** il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a utilisé en 2022 un montant de 137 633 $ (achat d'équipements – 7401 $ en immobilisations et 130 232 $ destinés aux opérations), ce qui complète l'utilisation de l'aide accordée de 246 526 $ pour les années 2020, 2021 et 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Adoption du Règlement no 469-2022 fixant les taux de taxation pour l'année financière 2023

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès a adopté, lors de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022, par la résolution numéro 2022-12-348, les prévisions budgétaires 2023 totalisant 6 478 961 $, en revenus et en dépenses;

CONSIDÉRANT que, conformément au projet de loi numéro 155 et à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, un avis de motion a été donné et que le présent projet de

règlement a été dûment déposé par Line Bélanger lors de la séance extraordinaire du 13 décembre 2022, inscrit aux livres des délibérations par la résolution numéro 2022-12-352;

2023-01-006 **POUR CES MOTIFS,** il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Paul Langevin et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le Règlement numéro 469-2022 *fixant les taux de taxation pour l'année financière 2023*.

Le règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Résolution fixant les taux d'intérêt et de pénalité décrétés et applicables à toutes sommes dues pour l'année financière 2023

CONSIDÉRANT que le Règlement 469-2022 *fixant les taux de taxation pour l'année financière 2023* est adopté;

CONSIDÉRANT que l'article 981 du *Code municipal* du Québec autorise la municipalité à décréter par résolution un taux différent de celui prévu toutes les fois qu'elle le juge opportun;

CONSIDÉRANT l'article 250.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui permet de décréter qu'une pénalité est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles, laquelle peut être fixée par résolution;

CONSIDÉRANT que le conseil désire fixer à « 11 % » les taux d'intérêt et à « 5 % » les taux de pénalité applicables aux créances dues à la municipalité (taxes, droits de mutation, compensation, tarif et autres créances de même nature);

2023-01-007 **EN CONSÉQUENCE,** il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès fixe par résolution à « 11 % » les taux d'intérêt et à « 5 % » les taux de pénalité applicables aux créances dues à la municipalité (taxes, droits de mutation, compensation, tarif et autres créances de même nature).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour modifier le Règlement nº 412-4-2022 portant sur le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de Saint-Étienne-des-Grès

2023-01-008 Paul Langevin **donne** avis de motion que, lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement pour modifier le Règlement nº 412-4-2022 portant sur le *Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de Saint-Étienne-des-Grès*, par l'ajout de l'article 5.2.4.3 portant sur la réception ou la sollicitation d'avantages, conformément à la *Loi*, et dépose ledit projet de règlement.

Le projet de règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité.

9. Office municipal d'habitation de Trois-Rivières (OMHTR) - Approbation des prévisions budgétaires 2023

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières a déposé, en date du 5 décembre 2022 et par la résolution numéro 2022.12.072, ses prévisions budgétaires pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que le programme HLM public démontre une contribution partageable SHQ/Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès comportant des revenus de 58 991 $ et des dépenses de 99 008 $, pour un déficit totalisant 40 017 $;

CONSIDÉRANT que la part demandée à la municipalité se chiffre à 4002 $, soit 10 % du déficit d'exploitation;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce document;

2023-01-009 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve les prévisions budgétaires 2023 de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières et accepte de lui verser la contribution demandée de 4002 $, soit 10 % du déficit d'exploitation attribué au programme HLM public de Saint-Étienne-des-Grès.

Il est de plus résolu que la municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du *Plan québécois des infrastructures*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) (2022-2025) - volet 3 « Entretien de la Route verte et de ses embranchements » – Approbation du rapport financier 2022

2023-01-010 Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Paul Langevin et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

- Dépose le rapport final des dépenses d'entretien de la Route verte pour la saison 2022;

- Approuve le rapport comme suit :

- Nettoyage de la chaussée		11 025,00 $
- Marquage de la chaussée		12 852,70 $
- Travaux de fauchage		3 989,53 $
	Total des travaux	**27 867,23 $**

- Certifie que l'accès au réseau de la « Route verte » est libre et gratuit pour tous les utilisateurs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Octroi de contrat – Junior Tifo Consultant – Confection de la publicité et parution sur les réseaux sociaux

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels présentée par Junior Tifo Consultant pour la confection de la publicité et la parution sur les réseaux sociaux, datée du 5 décembre 2022;

2023-01-011 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Junior Tifo Consultant le contrat, pour l'année 2023, pour la confection de la publicité et

la parution sur les réseaux sociaux, au coût mensuel de 240 $, avant taxes, pour un montant annuel de 2880 $, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Autorisation de signataire – Demande de permis pour l'installation d'un panneau publicitaire numérique à l'intersection du chemin des Dalles et de la rue Principale

CONSIDÉRANT le niveau élevé de circulation à l'intersection du chemin des Dalles et de la rue Principale;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite pouvoir y installer un panneau publicitaire numérique, afin de faciliter la transmission d'informations aux Stéphanoises et Stéphanois;

CONSIDÉRANT que le chemin des Dalles est une route sous juridiction provinciale;

CONSIDÉRANT qu'un formulaire de demande de permis pour l'installation d'un panneau publicitaire numérique doit être dûment rempli, signé et transmis au Centre de service de la région du ministère des Transports du Québec;

2023-01-012 **EN CONSÉQUENCE,** il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à signer et transmettre le formulaire de demande de permis au Centre de service de la région du ministère des Transports du Québec pour l'installation d'un panneau publicitaire numérique à l'intersection du chemin des Dalles et de la rue Principale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports du Québec (MTQ)

CONSIDÉRANT que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, durant l'année 2023, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que des autorisations préalables, ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

2023-01-013 **EN CONSÉQUENCE,** il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Marc Bastien et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera, ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle, durant l'année 2023;

QUE la municipalité s'engage, comme il est prévu à la *Loi de la voirie*, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

QUE la municipalité nomme monsieur Jean-René Duplessis, directeur des travaux publics, à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Stratégie québécoise d'économie d'eau potable - Présentation du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour 2021 et des immobilisations ponctuelles

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a mis en œuvre sa *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, horizon 2019-2025*;

CONSIDÉRANT que cette stratégie comprend cinq (5) mesures à suivre pour les organismes municipaux, mesures qui s'inscrivent dans une optique de gestion intégrée et dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT que, parmi ces mesures, l'une d'entre elles consiste en la production d'un *Bilan annuel de la stratégie stéphanoise d'économie d'eau potable* qui dresse l'état de la situation et le portrait des actions progressives à mettre en place, bilan produit par M. Jean-René Duplessis, directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'une autre mesure consiste à présenter annuellement le rapport du *Bilan* au conseil municipal qui inclut les résultats de l'évaluation des indicateurs de performance, l'évaluation du coût des services d'eau, l'identification des sources de revenus des services d'eau et le plan d'action, rapport produit par M. Jean-René Duplessis, directeur des travaux publics;

2023-01-014 **EN CONSÉQUENCE,** il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte et dépose son *Rapport annuel de la gestion de l'eau potable* pour l'année 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Motion de félicitations – Membres du Comité de sécurité civile et pompiers Interventions lors de la panne d'électricité en raison de la tempête de neige

2023-01-015 Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du Comité de sécurité civile et les pompiers pour les interventions effectuées les 24 et 26 décembre derniers en raison de la panne d'électricité causée par la tempête de neige.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Motion de félicitations – Membres du Comité culturel et du club Optimiste – Organisation du Ciné pyjama de Noël

2023-01-016 Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du Comité culturel et du club Optimiste pour l'organisation de l'après-midi Ciné pyjama de Noël qui s'est tenu le 18 décembre dernier à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire et qui a connu un vif succès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Affaires diverses

La mairesse fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 04;
Fin : 20 h 08.

18. Clôture de la séance

2023-01-017 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 08.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

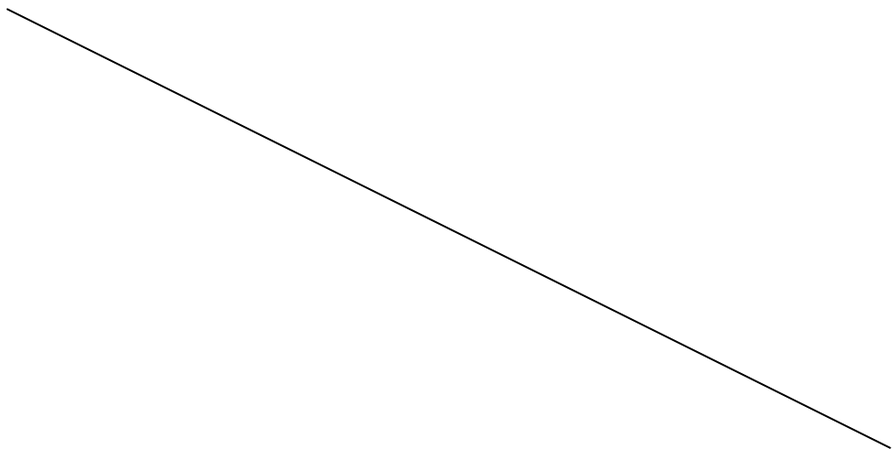

Nancy Mignault, Mairesse	Nathalie Vallée, g.m.a., Directrice générale et greffière trésorière

Je, Nancy Mignault, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.